

Mobilisation de la police, effets sur la santé, conduites à risque: la Commission indépendante sur l'inceste a estimé le coût des violences sexuelles sur les mineur·es en France

# Une facture à dix milliards par an

CATHERINE FAY-DE-LESTRAC

**France** ▶ «Près de 10 milliards d'euros, c'est ce que les agresseurs nous coûtent chaque année», estime dans un avis publié le 12 juin la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). Celle-ci a été créée en 2021 par le gouvernement français dans la foulée du mouvement #MeToo. Sur cette somme, trois milliards sont des dépenses engagées en réponse immédiate et ponctuelle: accompagnement des victimes, services de police, de gendarmerie et de justice, prise en charge médicale immédiate. Mais le gros du coût total de ces violences est lié aux conséquences à long terme sur la santé des victimes, leur vie intime, sociale et professionnelle.

Le cabinet estime à 6,7 milliards chaque année le montant des dépenses induites par le psychotraumatisme et des richesses non créées dont, notamment, 2 milliards pour les troubles mentaux, 1 milliard pour les consultations médicales, 2,6 milliards d'euros de dommages liés à des conduites à risques. La perte de productivité – on observe une sur-représentation des victimes parmi les personnes au chômage ou bénéficiaires des minima sociaux – est évaluée à 844 millions d'euros.

## Des parcours de soins spécifiques

Selon la Ciivise, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France et 5,5 millions d'adultes en ont subi dans leur enfance, le plus souvent au sein de leur famille. «Le psychotraumatisme engendre des douleurs inexplicables, des dépressions sévères, des troubles gynécologiques. Il amplifie les conduites 'dissociantes', comme la toxicomanie, l'alcoolisme, les violences contre soi... Et il conduit une personne sur deux à tenter de se suicider», déclare le magistrat et coprésident de la commission Edouard Durand au *Journal du Dimanche*.

Pour réduire ce coût collectif, la société doit investir dans la prévention des violences sexuelles (repérage rapide, mise en sécurité de l'enfant...) et les soins spécialisés pour traiter les traumatismes qui empêchent les victimes de vivre normalement, préconise

**Les victimes mettent en moyenne entre dix et treize ans pour trouver un suivi médical spécialisé en France**

la Ciivise. Dans son avis, elle détaille «un parcours de soins spécialisés du psychotraumatisme» pour les enfants et adultes victimes de violences sexuelles dans l'enfance, en 20 à 33 séances, qui seraient «prises en charge par la solidarité nationale».

## Prévenir la répétition des violences

Soigner le psychotraumatisme «réduit les conséquences à long terme des violences et prévient leur répétition», selon le juge Durand qui précise que 35 à 40% des agresseurs ont subi des violences dans l'enfance. Or, les victimes mettent en moyenne

entre dix et treize ans pour trouver un suivi médical spécialisé en France. Et la grande majorité des professionnels de santé ne font pas le lien entre l'état de santé du patient et les violences subies des années auparavant, note la commission.

La Ciivise est censée rendre son rapport final en novembre. Elle demande une extension de sa durée de vie, pour «évaluer et renforcer les politiques publiques de lutte contre les violences sexuelles», «former, soutenir et accompagner les professionnels» et améliorer ainsi la prévention.

Pour estimer ce montant, la Ciivise s'est appuyée sur le

cabinet Psytel, spécialisé dans les études de coûts en santé publique et la prévention des violences faites aux mineurs et aux femmes. Ce cabinet a par exemple calculé les coûts des violences conjugales (pour le compte de l'Union européenne) et ceux de la prostitution (pour le Mouvement du Nid, association qui lutte contre la prostitution). ATS/AFP

Selon la Ciivise, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France et 5,5 millions d'adultes en ont subi dans leur enfance.

KEYSTONE



## Le parlement débat mais ne décide quasi rien

**Suisse** ▶ Salaires inégaux, discrimination, harcèlement: ces questions n'étaient pas seulement dénoncées dans la rue mercredi en Suisse. Le parlement a aussi tenu un débat spécial à l'occasion de la grève des femmes du 14 juin. Il n'a cependant adopté que quelques petites mesures.

**Aujourd'hui, la question de l'égalité n'est toujours pas réglée**, de l'avis de nombreux élu·es à Berne. «Le harcèlement est une réalité bien présente dans notre vie quotidienne, dans la rue, dans les entreprises et dans les administrations», a rappelé Valérie Piller Carrard (PS/FR). Il faut agir au sein du monde du travail. Laurence Fehlmann Rielle (PS/VD) a elle dénoncé les inégalités persistantes dans les salaires. L'égalité salariale ne profiterait pas qu'aux femmes, mais à leur famille, à l'économie et à l'ensemble de la société, a-t-elle souligné.

Pour Marcel Dobler (PLR/SG), l'inégalité salariale basée sur le sexe est inacceptable. Mais selon lui, le problème est plus complexe.

Des analyses ont mis en évidence des différences aux dépens des femmes mariées mais pas entre hommes et femmes célibataires. Il faudrait creuser les causes exactes de ces différences. La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a rappelé au nom du Conseil fédéral que «l'égalité s'inscrit au cœur des droits fondamentaux». Il y a certes encore des efforts à faire dans toutes sortes de domaines, mais les bases légales sont souvent là.

**Au final**, sur les huit interventions débattues, le National n'en a accepté que trois, toutes déposées par la droite. Le postulat de Marcel Dobler demande une analyse du Conseil fédéral sur l'impact de la maternité, de l'interruption de travail, de l'état civil ou de l'expérience professionnelle sur le salaire des femmes. Les députés ont aussi adopté la motion de Melanie Mettler qui demande des mesures pour mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. En 2019, le Tribunal fédéral avait conclu qu'il n'était pas contraire à

la loi de ne pas engager quelqu'un en raison de son orientation sexuelle. Enfin, le National a donné suite à un postulat de Marianne Binder (Centre/AG) qui charge le Conseil fédéral d'examiner la valeur du travail familial dont la sous-estimation est aussi anormale du point de vue fiscal. En Suisse, les activités domestiques représentent quelque 6,5 milliards d'heures de travail, soit près de 75% du volume total de travail non rémunéré.

Exit en revanche les motions de la gauche pour contraindre les entreprises de cinquante travailleur·euses au moins à effectuer une analyse de l'égalité des salaires. Même sort pour une autre qui demandait que la prévention contre le harcèlement sexuel au travail soit ancrée dans la formation professionnelle et la maturité gymnasiale. Le National ne veut rien entendre non plus d'une analyse sur les différences de prix entre produits et services destinés aux femmes et aux hommes, ni d'une réduction du temps de travail. Au Conseil des Etats, toutes les inter-

ventions déposées dans le cadre de ce débat ont été rejetées.

**Le Conseil national** a aussi rejeté vendredi dix pétitions déposées par la société civile. Trois d'entre elles concernaient les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Deux textes étaient issus de la Session des femmes 2021. Le premier visait à renforcer les mesures en faveur de l'égalité salariale. Le second souhaitait promouvoir l'égalité des chances tout au long de la vie professionnelle, notamment via un soutien à l'accueil extrafamilial, l'introduction d'un congé parental ou l'imposition individuelle. La gauche a tenté de donner suite à ces deux textes. Mais la majorité a estimé que des travaux étaient déjà en cours et qu'il était prématuré de prendre des mesures supplémentaires. Une autre pétition réclamait une protection effective pour les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ en matière d'asile. Là aussi, la gauche n'est pas parvenue à infléchir le camp bourgeois, qui a fait valoir que la Suisse a déjà pris des mesures en la matière. **ATS**

## Les femmes en milieu rural, cœur de cible de Swissaid

**Aide au développement** ▶ «Quand les femmes ont leur mot à dire, la faim diminue:» sur le thème de ce constat, Swissaid a lancé le 14 juin un podcast en cinq volets à l'occasion de la grève féministe. L'organisation, qui fête 75 ans cette année, fait face au nouveau défi du réchauffement.

La Fondation pour la coopération au développement, Swissaid, a récolté l'an dernier 13,3 millions de francs de dons et de contributions à des projets. «Le réchauffement climatique aggrave la crise alimentaire dans le monde», s'inquiète-elle. «Pour y faire face, l'agroécologie et l'égalité des genres sont des axes essentiels», a expliqué sa responsable médias, Delphine Neyaga. «Les femmes paysannes nourrissent la planète, mais sont les premières à souffrir de la faim lorsque l'alimentation vient à manquer» dans les pays en développement. «Notre action dans le monde rural vise à les faire gagner en autonomie.»

Le nouveau podcast que Swissaid a lancé le 14 juin s'intitule «En quête de solutions – Cinq facettes de la faim». Il donne la parole à des personnes du terrain. En partenariat avec le Festival cinémas d'Afrique de Lausanne, l'organisation projettera en outre le 28 juin à Lausanne un documentaire d'Idriss Diabaté, *Eloge des mils. L'héritage africain*.

Fondée en 1948 dans une Europe ravagée par la guerre, Swissaid a été l'une des premières ONG à recruter du personnel local dans les pays où elle s'engage, soit des employés qui connaissent la culture du terrain. Elle a inscrit en 1979 sur ses drapeaux sa devise «Aider à s'aider soi-même». **ATS**

